

LE MAIRE. - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je déclare ouverte la PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE du Conseil Municipal.

x

x

x

COMPTE-RENDU DES AFFAIRES TRAITÉES PAR LE MAIRE, GRACE AUX DELEGATIONS.

LE MAIRE. - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je vais tout d'abord vous faire passer le registre des délégations que vous m'avez données en vertu de la loi de DECEMBRE 1970.

Voici le compte-rendu des opérations effectuées à ce jour :

ARRETE N° 20 - en date du 26 JANVIER 1977, relatif à la passation d'un contrat entre la PRESERVATRICE et la MAIRIE de SAINT-DENIS. Montant de la dépense : 2 066,25 FF (DEUX MILLE SOIXANTE SIX FRANCS VINGT CINQ CENTIMES).

ARRETE N° 21 - en date du 26 JANVIER 1977, relatif au paiement à Maîtres MACE et ADOLFINI.SMADJA, d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la commune d'un terrain appartenant à M. NANDO. Montant de la dépense : 3 494,20 FF (TROIS MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT QUATORZE FRANCS VINGT CENTIMES).

ARRETE N° 27 - en date du 2 FEVRIER 1977, relatif à la passation d'un contrat d'assurances entre la commune de Saint-Denis et la "CREOLE". Montant de la dépense : 1 449,20 FF (MILLE QUATRE CENT QUARANTE NEUF FRANCS VINGT CENTIMES).

ARRETE N° 31 - en date du 14 FEVRIER 1977, portant remboursement à M. BRUNIQUET Jacques d'une part du coût de l'extension payée par lui près du lotissement TEYSSÉDRE à Bellepierre, Saint-Denis en 1974. Montant de la dépense : 1 338,74 FF (MILLE TROIS CENT TRENTE HUIT FRANCS SOIXANTE QUATORZE CENTIMES).

ARRETE N° 32 - en date du 14 FEVRIER 1977, relatif à la passation d'un contrat entre le PRESERVATRICE et la MAIRIE de SAINT-DENIS. Montant de la dépense : 3 306,00 FF (TROIS MILLE TROIS CENT SIX FRANCS).

ARRETE N° 33 - en date du 9 FEVRIER 1977, relatif à la passation d'un marché de gré à gré entre la Commune de Saint-Denis et la Société Commerciale Maurice-Réunion LD. Montant du marché : 240 000,00 F (DEUX CENT QUARANTE MILLE FRANCS).

ARRETE N° 34 - en date du 21 FEVRIER 1977, relatif à la passation d'un contrat d'entretien entre la Commune de Saint-Denis et la S.A.M.A.T. Montant du contrat : 18 855,01 FF (DIX HUIT MILLE HUIT CENT CINQUANTE CINQ FRANCS UN CENTIME).

ARRETE N° 37 - en date du 24 FEVRIER 1977, relatif au renouvellement des abonnements de la Commune à divers journaux et revues périodiques pour 1977.

ARRETE N° 42 - en date du 24 FEVRIER 1977, relatif à la passation d'un contrat d'entretien concernant les machines à écrire et à calculer entre la Commune de Saint-Denis et la Maison BLANCHE.BIRGER, pour la période du 1er JANVIER 1977 au 31 DECEMBRE 1977. Montant de la dépense : 10 719,90 FF (DIX MILLE SEPT CENT DIX NEUF FRANCS QUATRE VINGT DIX CENTIMES).